



FORMULAIRE TYPE DE DEMANDE DE DEROGATION A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE ARBORE

Selon l'article 15 de la loi du 30 août 2022
sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPrPNP

Publication au pilier public : du au

Les oppositions éventuelles sont à adresser durant le délai de publication au greffe municipal.

Propriétaire Prénom/Nom :
Adresse :
Commune : Parcelle(s) N° :
Tél. : Mail :

OBJET(S) CONCERNE(S)

Joindre un plan de situation indiquant par numéro* l'emplacement du patrimoine arboré concerné ainsi que des photographies.

Désignation exacte du patrimoine arboré faisant l'objet de la demande						
*N° sur plan	Nombre	Essence	Circonférence (cm) mesurée à 1 m du sol	Hauteur (m)	Age (ans)	Etat sanitaire

☐ Arbre remarquable inscrit à l'inventaire cantonal

La requête doit être adressée par écrit à la commune qui transmet le dossier à la DGE-BIODIV pour instruction avec publication FAO

DEMANDE

☐ Abattage ☐ Elagage hors entretien courant

MOTIFS

- ☐ Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés
☐ Entrave avérée à l'exploitation agricole
☐ Ombrage excessif (art. 61 code rural et foncier)
☐ Impératif de construction ou d'aménagement (avec dispense d'enquête publique)
☐ Impératif de construction ou d'aménagement (avec publication dans la FAO), n° CAMAC :

La demande de dérogation doit être soumise uniquement avec la demande de permis de construire

Description des motifs de la demande :

.....
.....
.....
.....
.....

FORMULAIRE TYPE DE DEMANDE DE DEROGATION A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE ARBORE

PLANTATIONS COMPENSATOIRES

Joindre un plan de situation indiquant par numéro* l'emplacement des plantations compensatoires.

Désignation exacte des plantations compensatoires				
*N° sur plan	Nombre	Essence	Circonférence (cm) mesurée à 1 m du sol	Hauteur (m)

Lieu et date Signature du propriétaire

Aucun travail ne peut être exécuté sans autorisation municipale

Préavis du Municipal en charge ou du garde-forestier :

.....
.....

Date : Signature :

Visa du Municipal délégué :

La Municipalité autorise / refuse l'abattage avec / sans plantation compensatoire.

Date :